

1. Qu'est-ce qu'un club canin ? Quel intérêt pour le chien et son maître ?



De nombreux propriétaires de chiens ont tendance à penser qu'un éducateur canin a les mêmes fonctions qu'un club canin. C'est loin d'être le cas. Dans un club canin, on pratique une activité sportive avec son chien, on apprend les rudiments du dressage et de l'éducation canine mais ça n'est certainement pas le lieu destiné à la rééducation des chiens qui présentent des problèmes de comportement. Il n'en reste pas moins que fréquenter un bon club canin présente un réel intérêt. Faisons le point.

❖ Les principales missions d'un club canin

Un club canin est une structure qui accueille les maîtres et leur chien dans le but de leur permettre :

- La pratique de certains sports canins : selon les clubs il peut s'agir du canicross, du caniVTT, du ring, etc.,
- De travailler sur un parcours Agility,
- D'apprendre les rudiments éducatifs comme par exemple :
- Les positions (debout, couché, assis),
 - Le pistage,
 - Marcher au pied sans laisse,

- Marcher en laisse,
- Répondre à un rappel à distance,
- Refuser tout type d'appât provenant d'un tiers autre que le maître...
- De recevoir des conseils généraux sur la sociabilité du chien avec ses congénères, avec d'autres animaux et bien sûr avec des humains.

❖ Un club canin n'a pas pour objectifs :

- De rééduquer un chien difficile,
- De régler des problèmes comportementaux.

❖ Des clubs pour les chiens sans problème

En général, les exercices sont chapeautés par des moniteurs ou animateurs bénévoles. Le travail est basé sur l'immersion du chien et de son maître au sein d'un groupe. Un club canin convient uniquement au binôme Homme – chien à condition que l'animal ne soit ni peureux, ni agressif et ne pose aucun problème de comportement. Dans la majorité des clubs canins, les objectifs et les conseils sont communs mais pas personnalisés (sauf mention contraire) et les exercices s'adressent à l'ensemble des adhérents présents à la séance.

Les rudiments de dressage du chien s'effectuent toujours sous la forme d'un jeu. Ainsi, l'éducation canine est positive. Aucune punition n'est donnée à l'animal s'il refuse de participer ou ne parvient pas à réaliser un exercice. Il est en revanche toujours félicité dès que son maître obtient satisfaction. Auprès d'un club canin sérieux, le maître apprend à être cohérent dans sa demande et à tenir compte de la personnalité de son animal.

Pour que les exercices appris au sein d'un club canin soient parfaitement assimilés par le chien et que celui-ci progresse, il est vivement recommandé aux maîtres de les répéter au quotidien avec son animal, en dehors du club.

Attention de ne pas confondre club canin et éducateur canin dont les rôles sont bien différents. On déconseille d'ailleurs de s'adresser à un club canin pour apprendre à régler des problèmes de comportement chez son chien par exemple. Dans ce cas il est indispensable de s'adresser à un professionnel spécialisé comme le comportementaliste pour canidés.

2. Quel est le rôle du moniteur canin ou de l'éducateur canin ?



Le rôle du moniteur canin débute dès l'école des chiots, un moment clé pour apprendre au jeune chien les bases de la vie, tout en offrant aux propriétaires l'opportunité de mieux comprendre leur nouveau compagnon.

Cette mission ne s'arrête pas là : les moniteurs accompagnent également chiens et maîtres durant l'adolescence, une période parfois délicate, où patience et conseils avisés sont indispensables pour favoriser une cohabitation harmonieuse.

Avec les chiens adultes, l'éducation peut prendre plusieurs formes, que ce soit pour maintenir les acquis ou enseigner les bases aux chiens n'ayant jamais suivi de cours.

Enfin, quand le chien est mature, place aux sports canins encadrés par des moniteurs bénévoles spécialisés.

Du mordant à l'agility, en passant par le pistage ou encore le dog dancing, chaque activité permet de renforcer la complicité et le bien-être de l'équipe maître-chien tout en explorant de nouveaux horizons.

❖ Dans quels sports et activités le moniteur canin peut se spécialiser ?

Le moniteur canin a la possibilité de se former dans divers sports et loisirs canins. Il peut intervenir dans des disciplines telles que l'agility, discipline ludique où le chien franchit des obstacles sur un parcours, le mordant, ou encore le hoopers.

D'autres pratiques, comme le pistage ou le dog dancing, sont également des options pour élargir ses compétences.

❖ Quelle est la différence entre un moniteur et un éducateur canin ?

Bien que leurs activités se rejoignent, le moniteur et l'éducateur canin n'ont pas tout à fait le même rôle.

Le moniteur intervient généralement au sein d'un club canin, souvent à titre bénévole. Il oriente les propriétaires dans l'apprentissage de commandes de base et supervise des cours axés sur l'éducation ou les loisirs.

L'éducateur canin, en revanche, travaille à titre professionnel. Il intervient de manière plus personnalisée pour résoudre des problématiques spécifiques ou complexes dans l'éducation et le comportement des chiens, avec une approche différente selon les cas.

❖ Comment devenir moniteur en éducation canine ?

Bien que ce ne soit pas un métier mais une activité, pour devenir moniteur en éducation canine, il est indispensable de suivre un monitorat officiel délivré par la Société Centrale Canine (SCC). Ce cursus comprend un stage et se termine par un examen final.

Que vous fassiez partie d'un club affilié à la CUN ou à la CNEAC, le parcours débute de la même manière, avec le MEC1 : le Monitorat en Éducation Canine premier degré.

Ce premier niveau, autrefois complété en un weekend, nécessite désormais la participation à trois stages de deux jours.

Après avoir obtenu le MEC1, les futurs moniteurs peuvent poursuivre leur formation en passant le MEC2, un niveau supérieur non obligatoire également structuré sous forme de stages, permettant d'approfondir leurs compétences et leur engagement en tant qu'accompagnateurs bénévoles auprès des maîtres et de leurs chiens.

Pour participer aux stages MEC1 et MEC2, il est nécessaire de trouver un formateur officiel ainsi qu'un vétérinaire, en consultant le site de la CNEAC.

❖ En obtenant le MEC1 – Moniteur en éducation canine 1^{er} degré



Le MEC1, ou Monitorat en Éducation Canine *premier degré*, est la clé pour devenir Moniteur en éducation canine au sein des clubs affiliés à la CNEAC ou à la CUN.

Pour l'obtenir, les candidats doivent suivre trois stages de deux jours, ponctués par un examen final qui se déroule lors du dernier week-end.

Bien qu'il soit conseillé de réaliser les trois stages au même endroit avec le même formateur afin d'assurer une continuité pédagogique, ce n'est pas une obligation.

Ces sessions sont généralement espacées d'un mois, une organisation permettant aux apprenants de mettre en pratique les enseignements reçus et de consolider progressivement leurs connaissances.

Pour compléter le MEC1, la CNEAC propose deux autres stages, l'École des chiots et le MEC2, afin d'acquérir les compétences nécessaires pour mieux gérer les chiens les plus compliqués.

❖ Les prérequis au MEC₁

Pour pouvoir participer au MEC₁, il est obligatoire d'être titulaire d'une licence CNEAC ou CUN-CBG en cours de validité.

La CNEAC propose plusieurs types de licences adaptées aux différents besoins des passionnés du monde canin :

- La licence propriétaire : exclusivement réservée au propriétaire du chien, avec une seule licence autorisée par chien.
- La licence conducteur : accessible à toute personne souhaitant être licenciée avec ce chien, sans différence d'utilisation par rapport à la licence propriétaire, sauf en ce qui concerne les droits de propriété.
- La licence intervenant : destinée aux personnes qui agissent pour le compte de la CNEAC ou dans les clubs canins, sans intention de pratiquer d'autres activités nécessitant un chien. Pour l'obtenir, il faut détenir un diplôme ou une fonction reconnue par la CNEAC, comme le MEC₁ ou 2, MAG₁ ou 2, formateur, référent passagility, ou être inscrit à une formation pour ces qualifications.
- La licence chien visiteur : indispensable pour participer à un stage chien visiteur, avec un référencement préalable du chien si le détenteur n'est pas déjà licencié. Cette licence est également requise pour les équipes intervenant dans des structures ayant une convention club, et doit être accompagnée de la carte de labélisation de l'équipe, obtenue après la réussite aux examens des stages.

Si vous ne possédez pas encore cette licence, il suffit de vous adresser à la personne en charge des licences au sein de votre club canin ou de demander conseil à un moniteur.

Il est important de noter que seules les structures affiliées à la Société Centrale Canine (SCC) sont habilitées à délivrer ces licences.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre club pour vous mettre en conformité et débiter votre formation en toute tranquillité.

❖ Le programme du MEC1

Le programme du MEC1 s'organise sur trois weekends structurés.

Le premier débute par l'accueil des participants et une présentation détaillée de la formation. Ensuite, les futurs moniteurs canins suivent des cours sur l'éthologie canine, la [méthode naturelle](#) alliant théorie et pratique, avec une mise en place adaptée et une présentation des exercices de base. Ce premier module se termine par une initiation au [clicker training](#), mêlant également théorie et pratique.

Lors du deuxième weekend, l'apprentissage s'oriente vers la cynophilie, le cadre légal entourant le chien, les spécificités des races et du LOF, ainsi qu'une intervention d'un vétérinaire apportant des connaissances clés sur la physiologie et le bien-être du chien.

Enfin, le dernier weekend est entièrement réservé à l'examen, permettant d'évaluer les compétences acquises tout au long de la formation.



❖ L'examen du MEC₁

L'examen du MEC₁ suit des règles uniformisées, quel que soit le formateur.

Il se divise en deux grandes parties : une partie écrite et une partie pratique.

La partie écrite comprend un QCM de 20 questions couvrant l'intégralité du programme ainsi que 40 questions ouvertes sur la théorie. Pour valider cette section, il faut obtenir au moins 50 points sur 80.

La partie pratique se déroule sous forme d'un extrait de cours de 10 à 15 minutes, présenté par le candidat et évalué par un jury à l'aide de la grille officielle, pour un total de 95 points. À cela s'ajoute une question d'étude de cas notée sur 10 points, ainsi qu'une note d'appréciation générale pouvant rapporter jusqu'à 15 points supplémentaires.

Cette partie terrain est notée sur 120 points au total, et les candidats doivent atteindre un minimum de 80 points pour la valider.

❖ Renouveler son MEC₁

Le MEC₁, ou Monitorat en Éducation Canine premier degré, à une validité de 10 ans. Passé ce délai, il est nécessaire de le renouveler afin de conserver son habilitation en tant que moniteur et pouvoir passer son MEC₂.

Ce renouvellement s'effectue à travers une actualisation des connaissances, indispensable pour rester à jour avec les pratiques et compétences en constante évolution dans le domaine de l'éducation canine.

❖ En obtenant le MEC₂ – Moniteur en éducation canine 2^e degré

Après avoir obtenu le MEC₁ et validé l'École des chiots, le parcours du moniteur en club canin peut se poursuivre avec le MEC₂.

Cette formation se concentre sur la gestion des comportements gênants et des chiens les plus compliqués, offrant des outils pour mieux accompagner les adhérents.

Bien que le MEC₂ ne soit pas obligatoire pour devenir moniteur canin, cela reste une étape enrichissante.

En effet, les propriétaires rencontrent souvent des difficultés avec leurs chiens, et il est essentiel, en tant que moniteur, de savoir reconnaître ces situations et les gérer de manière efficace.

À l'image du MEC₁, le MEC₂ est organisé sous forme de stages, permettant une progression pratique et structurée.

❖ Les prérequis au MEC2

Pour participer au MEC2, il faut remplir quelques prérequis :

- Avoir obtenu le MEC1 depuis moins de 10 ans ou d'avoir récemment suivi un stage d'actualisation des connaissances.
- Avoir une validation du stage école des chiots
- Être titulaire d'une licence CNEAC en cours de validité.
- Revoir le contenu du MEC1 afin de consolider ses acquis
- Une expérience pratique sur le terrain

Il faut avoir également quelques qualités et compétences :

- Il faut être à l'aise pour animer un cours
- Gérer des chiens réactifs sans appréhension
- Faire preuve d'un sens aiguisé de l'observation
- Avoir une bonne logique et du bon sens.
- Et une forte motivation

❖ Le programme du MEC2

Le programme du MEC2, ou Monitorat en Éducation Canine deuxième degré, met l'accent sur les comportements gênants des chiens et les méthodes pour y remédier efficacement.

Pendant deux jours de formation (1 jour durant le premier stage et 1 jour durant le 2^e), un vétérinaire est présent pour aborder les thèmes liés à la santé et au comportement, offrant ainsi une approche complète et professionnelle.

Une fois la partie théorique terminée, il est particulièrement enrichissant d'inviter des personnes ayant des soucis avec leur chien, afin de pratiquer sur divers cas réels tout au long du stage.

Lors du dernier week-end, une journée entière est dédiée à l'application pratique avec des chiens présentant des comportements problématiques, ce qui permet aux candidats de consolider leurs acquis.

Cette session se conclut par l'examen théorique et pratique, garantissant une évaluation approfondie des compétences acquises.

❖ L'examen du MEC2

L'examen du MEC2, comme celui du MEC1, se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique, toutes deux évaluées à l'aide de grilles d'évaluation précise.

Pour la théorie, les candidats doivent répondre à un QCM ainsi qu'à une étude de cas portant sur une situation concrète avec un chien, demandant d'expliquer les mesures et stratégies qu'ils mettront en place.

La partie pratique, quant à elle, implique qu'un chien avec un problème particulier soit intégré au groupe du candidat. Celui-ci doit alors gérer à la fois le groupe et le chien en difficulté, tout en appliquant les méthodes appropriées.

Contrairement au MEC1, certains critères lors de cet examen sont éliminatoires s'ils ne sont pas respectés, ce qui renforce la rigueur et l'exigence de cette évaluation.

Devenir moniteur canin au sein d'un club est une aventure unique qui repose sur le bénévolat, à la différence de l'éducateur canin qui exerce à titre professionnel. Ce rôle demande une grande capacité d'adaptation pour répondre aux besoins du groupe, les accompagner dans leur progression, se renouveler constamment et gérer les adhérents avec leurs différentes personnalités. Bien que cela puisse être exigeant et parfois éprouvant, le plaisir de voir les binômes maître-chien évoluer et s'épanouir est une récompense incomparable pour tout passionné de l'éducation canine.